

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLICQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	10			
Date de Convocation					
18 avril 2014					
Délibération N° 2014/31			Délégation de pouvoirs Consentie à Monsieur Le Maire		
Affichée le 02 mai 2014					
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une délégation de pouvoirs lui a été consentie par l'ancien Conseil Municipal (délibération 2010/45) et il propose de reconduire cette délégation. Il donne lecture de l'intégralité de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 92.</p> <p>Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend part ni au vote, ni à la délibération.</p> <p>Monsieur GANDAIS, 1^{er} Adjoint, demande au Conseil Municipal, de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant l'intégralité de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, - Décide d'attribuer, à Monsieur Le Maire, une délégation de pouvoirs, conformément à l'intégralité de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 02 mai 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REPUBLIQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>
Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Votants	
15	11	11	
Date de Convocation			
18 avril 2014			
Délibération N° 2014/32			Concours du Receveur Municipal : Attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget
Affichée le 02 mai 2014			
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer, au Receveur Municipal de la Trésorerie de L'Aigle, une indemnité de conseil et de confection de budget. Monsieur Le Maire donne lecture des articles relatifs à cette indemnité et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, - Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, - Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,</p> <p>- Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,</p> <p>- Décide de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil,</p> <p>- Décide d'attribuer, à Monsieur Jean-Marie JOSSE, Trésorier principal, à compter du 28 mars 2014, l'indemnité de conseil, au taux de 100 %, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,</p> <p>- Dit que cette délibération abroge et remplace la délibération 2013/04</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>			

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIEN.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
15	11	11	Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.		
Date de Convocation					
18 avril 2014					
Délibération N° 2014/33			Commission communale des Impôts directs		
Affichée le 02 mai 2014					
Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'un courriel de la DDFIP de l'Orne, Service Fiscalité demandant, à chaque commune d'établir une liste de commissaires afin de constituer la commission communale des Impôts Directs. Le Conseil Municipal dresse la liste suivante :					
Commissaires titulaires	Nom et Prénom	Adresse	profession		
commune	GANDAIS Sylvain	9 Rue de la Gibonnière	Agent EDF		
	SCHIETTECATTE Daniel	17 Rue de la Gibonnière	Retraité		
	LESOURD Thierry	Les Masselins	Agriculteur		
	MOITEAUX Christophe	58 rue de la Gibonnière	Agent d'entretien		
	BOUILLAULT Guy	37 route de Paris	Cuisinier		
	CRESPIEN Cyril	07 rue de l'Ancienne Poste	Professeur		
	CAPPELAERE Magdalena	26 LD Les Masselins	Secrétaire comptable		
	FAUSSABRY André	06 rue des Charmilles	retraité		
	LEMAITRE Francis	02 rue du Côteau du Midi	retraité		
LERONDEL Jean-Pierre	1 route de Petiteville	retraité			
hors commune	FOUCAULT Gilles	1 Ld La Bigotière, 61300 St Symphorien des Bruyères	entrepreneur		
propriétaire de bois ou forêts	MARGUERITTE Gonzague	5 rue des Forges 61300 Chandai	retraité		
Commissaires suppléants	Nom et Prénom	Adresse	profession		
commune	FARDOIT Bernard	02 Allée Fleurie	retraité		
	CHATELLIER Frédéric	05 Ld Les Hauts Clos	Agent de production		
	LEROUX Michel	19 Route de Paris 61300 Chandai	Artisan		
	BOREL Pierre	17 route de Bourth	retraité		
	MARÉCHAL Didier	09 rue des Charmilles	retraité		
	LEMUET Franck	58 route de Paris	Magasinier		
	GIRARD Serge	61 route de Paris	retraité		
	RINVILLE Guy	9 rue de l'Ancienne Poste	retraité		
	DELTOUR Richard	3 Ld Le Hamel	retraité		
	LE TASSEC Gilles	53 route de Paris	agriculteur		
hors commune	TALP Charles	61300 Crulai	agriculteur		
propriétaire de bois ou forêts	RIBREAU Thérèse	Brévilley 61300 Chandai	Retraitee		
Le Conseil Municipal Charge Monsieur Le Maire de transmettre par courriel, la liste établie ci-dessus, auprès du Service Fiscalité de la DDFIP de l'Orne, et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.					
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,					
Serge GODARD					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 02 mai 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REPUBLIQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>
Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Votants	
15	11	11	
Date de Convocation			
18 avril 2014			
Délibération N° 2014/34			Suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe suite à avancement de grade
Affichée le 02 mai 2014			

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agent communal en charge du secrétariat de la mairie a bénéficié d'un avancement de grade, au 1^{er} avril 2014. Afin de permettre cet avancement, un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe a donc été créé au 1^{er} avril 2014 (délibération 2014/05).

Monsieur Le Maire indique qu'il convient maintenant de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, à cette même date et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Considérant la délibération 2014/05 relative à la création du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe,**
- **Considérant que Monsieur Le Maire a pris l'arrêté municipal correspondant à cet avancement de grade,**
- **Considérant que l'agent communal en charge du secrétariat de la mairie occupe le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, depuis le 1^{er} avril 2014,**
- **Décide la suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2014,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REPUBLIQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>
Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Votants	
15	11	11	
Date de Convocation			
18 avril 2014			
Délibération N° 2014/35			Embrassement des fenêtres du restaurant scolaire
Affichée le 02 mai 2014			

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'isolation et de plâtrerie nécessitent d'être réalisés au restaurant scolaire dans le cadre des travaux d'agrandissement et de mise aux normes.

Il donne lecture du devis n°2008767 de la SARL P.PREEL, 8 avenue de l'Europe, 27580 BOURTH, relatif à l'embrassement des fenêtres, voussures avec BA 13 Hydro et bandes d'angles, pour un montant de 640 € HT soit 768 € TTC, au taux de TVA en vigueur et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits dans les restes à réaliser du budget principal 325, au chapitre 23, imputation 2313, opération 064,**
- **Décide de faire effectuer les travaux d'isolation et de plâtrerie tels que présentés dans le devis n°2008767 de la SARL P.PREEL,**
- **Accepte le devis n°2008767 de la SARL P.PREEL, relatif à l'embrassement des fenêtres, voussures avec BA 13 Hydro et bandes d'angles, pour un montant de 640 € HT soit 768 € TTC, au taux de TVA en vigueur,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REPUBLIQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30 , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN. Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.
En exercice	Présents	Votants	
15	11	11	
Date de Convocation			
18 avril 2014			
Délibération N° 2014/36			Travaux électriques au restaurant scolaire et à l'école
Affichée le 02 mai 2014			

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'électricité nécessitent d'être réalisés dans les bâtiments de l'école, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de mise aux normes.

Il donne lecture du devis n°03.04.14 de l'ENTREPRISE DUREAU Michael, Electricité Générale, 06 route de Paris, 61300 Chandai, relatif à des travaux d'électricité pour mise aux normes, pour un montant de 446.59 € HT soit 535.91 € TTC, au taux de TVA en vigueur et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
- **Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits dans les restes à réaliser du budget principal 325, au chapitre 23, imputation 2313, opération 064,**
- **Décide de faire effectuer les travaux d'électricité tels que présentés dans le devis n° n°03.04.14 de l'ENTREPRISE DUREAU Michael,**
- **Accepte le devis n° n°03.04.14 de l'ENTREPRISE DUREAU Michael, relatif à ces travaux d'électricité pour mise aux normes, pour un montant de 446.59 € HT, soit 535.91 € TTC, au taux de TVA en vigueur,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REPUBLIQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN. Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.
En exercice	Présents	Votants	
15	11	11	
Date de Convocation			18 avril 2014
Délibération N° 2014/37			
Affichée le 02 mai 2014			Remboursement anticipé du prêt CE Normandie 2084285 Extension Ecole

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'intérêt financier de la Commune de Chandai, le Conseil Municipal se doit de rembourser le prêt n°2084285 de la Caisse d'Epargne Normandie par anticipation. En effet, le 1^{er} septembre prochain, la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche reprend la compétence scolaire. Cela signifie que les prêts contractés par les communes seront pris en compte pour le calcul de la compensation financière individuelle, à verser à vie, par chaque commune vers la CDC.

Monsieur Le Maire donne lecture du courriel de la Caisse d'épargne relatif aux conditions de remboursement anticipé du prêt 2084285 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
- Considérant l'intérêt financier de la Commune de Chandai à obtenir la diminution de la compensation financière individuelle, à verser à vie, à la CDC,
- Décide de rembourser, par anticipation, et le plus rapidement possible, le prêt Caisse d'Epargne de Normandie n° 2084285,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 325 pour le paiement du capital, des intérêts et indemnités relatifs au remboursement anticipé de ce prêt bancaire,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN. Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.		
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
18 avril 2014					
Délibération N° 2014/38			Remboursement anticipé du prêt Crédit Mutuel Extension et mise aux normes du restaurant scolaire		
Affichée le 02 mai 2014					

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'intérêt financier de la Commune de Chandai, le Conseil Municipal se doit de rembourser le prêt n°15489 00382 000733447-03 de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, par anticipation. En effet, le 1^{er} septembre prochain, la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche reprend la compétence scolaire. Cela signifie que les prêts contractés par les communes seront pris en compte pour le calcul de la compensation financière individuelle, à verser à vie, par chaque commune vers la CDC.

Monsieur Le Maire donne lecture du courriel du 17 avril dernier, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel relatif aux conditions de remboursement anticipé du prêt 15489 00382 000733447-03, et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
- **Considérant l'intérêt financier de la Commune de Chandai à obtenir la diminution de la compensation financière individuelle, à verser à vie, à la CDC,**
- **Décide de rembourser, par anticipation, et le plus rapidement possible, le prêt de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel n° 15489 00382 000733447-03,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 325 pour le paiement du capital, et des intérêts relatifs au remboursement anticipé de ce prêt bancaire,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																
REPUBLIQUE FRANCAISE																			
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>																
Nombre de Conseillers																			
En exercice	Présents	Votants																	
15	11	11																	
Date de Convocation																			
18 avril 2014																			
Délibération N° 2014/39			Achat de panneaux de voirie																
Affichée le 02 mai 2014																			
<p>Monsieur Le Maire propose l'achat de pancartes de voirie suivantes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Désignation du panneau</td> <td>Lieu d'implantation</td> </tr> <tr> <td>limitation de tonnage</td> <td>voie nouvelle desservant l'école</td> </tr> <tr> <td>Sauf transports en commun</td> <td>voie nouvelle desservant l'école</td> </tr> <tr> <td>Sauf transports en commun</td> <td>Rue de la Gibonnière</td> </tr> <tr> <td>Ecole</td> <td>voie nouvelle desservant l'école</td> </tr> <tr> <td>Panneau recto verso :</td> <td>Route de Paris</td> </tr> <tr> <td>Salle polyvalente/ restaurant scolaire/ livraisons</td> <td></td> </tr> </table> <p>Il donne lecture du devis n° 062136 émanant de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, route de st Brice, RD 104, ZA le Motté, 50300 Avranches, qui s'élève à 541.72 € HT, soit 650.06 € TTC selon la TVA en vigueur et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat des panneaux tels que présentés dans le devis n° 062136 de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, - Accepte le devis n° 062136 de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, qui s'élève à 541.72 € HT, soit 650.06 € TTC selon la TVA en vigueur, - Dit que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal 325, au chapitre 21, imputation 2152, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						Désignation du panneau	Lieu d'implantation	limitation de tonnage	voie nouvelle desservant l'école	Sauf transports en commun	voie nouvelle desservant l'école	Sauf transports en commun	Rue de la Gibonnière	Ecole	voie nouvelle desservant l'école	Panneau recto verso :	Route de Paris	Salle polyvalente/ restaurant scolaire/ livraisons	
Désignation du panneau	Lieu d'implantation																		
limitation de tonnage	voie nouvelle desservant l'école																		
Sauf transports en commun	voie nouvelle desservant l'école																		
Sauf transports en commun	Rue de la Gibonnière																		
Ecole	voie nouvelle desservant l'école																		
Panneau recto verso :	Route de Paris																		
Salle polyvalente/ restaurant scolaire/ livraisons																			

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 02 mai 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
REPUBLIQUE FRANCAISE				
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants		
15	11	11		
Date de Convocation				
18 avril 2014				
Délibération N° 2014/40			Vote des subventions 2014	
Affichée le 02 mai 2014				
<p>Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2011/71 relative aux modalités d'attribution de subventions. Il indique que cette délibération pourra être modifiée à l'avenir. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année 2014.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal :</p> <p>- Décide d'inscrire au budget 2014, au compte 6574, les subventions selon le tableau ci-dessous :</p>				
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BUDGET 325 pour l'année 2014 imputation 6574				Montant Alloué
BCPR Basket Club Du Pays De La Risle				30 €
Pour 2 enfants : DUBOURG Antoine, MOITEAUX Alan,				
CHANDAI FOOTBALL CLUB de Chandai				800 €
Musée de l'Energie à travers les temps de Chandai : manifestation organisée en 2014 pour le 10^{ème} anniversaire du musée				500 €
CAAHB HANDBALL 61300 L'aigle				45 €
pour 3 enfants : JACQUES Timon, JACQUES Toinet, RODRIGUES Théo				
Lycée Napoléon : séjour linguistique pour 1 enfant : LEMAITRE Garance				25 €
GYM DE L'AIGLE pour 7 enfants : BEREINGER Carla, CRESPIN Ambre, DOITEAU Léa, GAIGNARD Anneliese, LEROUX Pauline, LEROUX Sarah, PELLEGRINO Lola				105 €
A F M TELETHON				100 €
TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI »				1 550 €
COMITE DES FETES de Chandai				1 500 €
BADMINTON AIGLON				60 €
pour 4 enfants : GLEMAREC Léna, GLEMAREC Manon, GLEMAREC Robin, NORTIER Lola				
Club Sportif TWIRLING BATON L'AIGLE				15 €
pour 1 enfant : GANDAIS Eugénie				
MONTANT GLOBAL A VERSER →				4 730 €
<p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative au versement de ces subventions et à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p>				

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL								
REPUBLIQUE FRANCAISE											
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>								
Nombre de Conseillers											
En exercice	Présents	Votants									
15	11	11									
Date de Convocation											
18 avril 2014											
Délibération N° 2014/41			Vote des trois taxes								
Affichée le 02 mai 2014											
<p>Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes, - Vote le produit fiscal attendu pour l'année 2014 s'élevant à 175 904, 07 € « cent soixante quinze mille neuf cent quatre euros et sept centimes », - Rappelle que les taux d'imposition ainsi maintenus sont les suivants : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Taxe d'habitation :</td> <td>10.60 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (bâti) :</td> <td>17.17 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (non bâti) :</td> <td>51.16 %</td> </tr> </table> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						Taxe d'habitation :	10.60 %	Taxe foncière (bâti) :	17.17 %	Taxe foncière (non bâti) :	51.16 %
Taxe d'habitation :	10.60 %										
Taxe foncière (bâti) :	17.17 %										
Taxe foncière (non bâti) :	51.16 %										

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL						
REPUBLIQUE FRANCAISE									
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>						
Nombre de Conseillers									
En exercice	Présents	Votants							
15	11	11							
Date de Convocation									
18 avril 2014			<p>Vote du budget primitif 328</p> <p>ZA Les Perchonnières</p>						
Délibération N° 2014/42									
Affichée le 02 mai 2014									
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe primitif ZA LES PERCHONNIERES 328, pour l'année 2014, qui s'équilibre comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="577 1099 1264 1252"> <tr> <td>en section d'investissement</td> <td>à 53 728,86 €</td> </tr> <tr> <td>en section de fonctionnement</td> <td>à 53 555,97 €</td> </tr> </table> <p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>-Vote le budget annexe primitif 2014, ZA LES PERCHONNIERES- 328, tel qu'il a été présenté,</p> <p>-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						en section d'investissement	à 53 728,86 €	en section de fonctionnement	à 53 555,97 €
en section d'investissement	à 53 728,86 €								
en section de fonctionnement	à 53 555,97 €								

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 02 mai 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL						
REPUBLIQUE FRANCAISE									
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>						
Nombre de Conseillers									
En exercice	Présents	Votants							
15	11	11							
Date de Convocation									
18 avril 2014									
Délibération N° 2014/43			Vote du budget primitif 327 Assainissement						
Affichée le 02 mai 2014									
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe primitif ASSAINISSEMENT 327, pour l'année 2014, qui s'équilibre comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="577 1064 1264 1216"> <tr> <td>en section d'investissement</td> <td>à 62 645,00 €</td> </tr> <tr> <td>en section de fonctionnement</td> <td>à 52 768,00 €</td> </tr> </table> <p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>-Vote le budget annexe primitif 2014, ASSAINISSEMENT – 327, tel qu'il a été présenté,</p> <p>-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						en section d'investissement	à 62 645,00 €	en section de fonctionnement	à 52 768,00 €
en section d'investissement	à 62 645,00 €								
en section de fonctionnement	à 52 768,00 €								

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 02 mai 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL						
REPUBLIQUE FRANCAISE									
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 25 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p>Absents : M. Didier MARÉCHAL, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT,</p> <p>M. Thierry LESOURD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. Le Maire n'a pas pris part à la délibération 2014/31.</p>						
Nombre de Conseillers									
En exercice	Présents	Votants							
15	11	11							
Date de Convocation									
18 avril 2014			<p>Vote du budget primitif 325 Commune</p>						
Délibération N° 2014/44									
Affichée le 02 mai 2014									
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget principal primitif : COMMUNE 325, pour l'année 2014, qui s'équilibre comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="577 1064 1264 1216"> <tr> <td>en section d'investissement</td> <td>à 442 418,90 €</td> </tr> <tr> <td>en section de fonctionnement</td> <td>à 679 411.63 €</td> </tr> </table> <p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vote le budget principal primitif 2014, COMMUNE – 325-, tel qu'il a été présenté, - Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 02 mai 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						en section d'investissement	à 442 418,90 €	en section de fonctionnement	à 679 411.63 €
en section d'investissement	à 442 418,90 €								
en section de fonctionnement	à 679 411.63 €								

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 02 mai 2014.***